

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 12 DECEMBRE 2024**

oOo

**ADOPTION DU PROJET SOCIAL 2025-2029 DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY
SOU MIS A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE**

oOo

RAPPORT

Les centres sociaux sont des lieux de proximité à vocation d'animation, familiale et intergénérationnelle et qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale. Ces lieux d'animation de la vie sociale permettent aux habitants de concevoir, d'exprimer et de réaliser leurs projets.

Dans ce cadre, les centres sociaux sont des lieux-ressources qui proposent des services et activités à finalités sociales et éducatives. Ils soutiennent le développement de la participation des habitants afin de leur permettre de contribuer eux-mêmes à l'amélioration de leurs conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités et des relations de voisinage, à la prévention et la réduction des exclusions.

Les missions générales du centre culturel Ousmane Sy, agréé comme centre social, sont les suivantes :

- Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ; il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là-même, il a la capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants de concevoir, d'exprimer et de réaliser leurs projets : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

Pour accompagner la Ville d'Antony dans son projet de développement de l'animation de la vie sociale, la CAF des Hauts-de-Seine apporte ses compétences en ingénierie sociale et engage des moyens financiers importants.

Le centre culturel Ousmane Sy est agréé par la CAF des Hauts-de-Seine depuis 2016 en qualité de centre social. L'agrément actuel court jusqu'en 2024. Il est nécessaire de recourir à son renouvellement sur la période 2025-2029.

Dans un contexte de mutations sociales et économiques importantes, le renouvellement du projet social du Centre culturel Ousmane Sy est nécessaire pour répondre aux attentes et aux besoins des habitants du quartier du Noyer Doré et de la ville d'Antony.

Depuis sa création, le Centre culturel Ousmane Sy est un acteur clé de la cohésion sociale à Antony. Il souhaite maintenant renforcer son engagement envers la solidarité, la diversité et l'inclusion par un partenariat avec la CAF des Hauts-de-Seine, garantissant les moyens nécessaires pour réaliser son projet.

Les enjeux du renouvellement sont essentiels et alignés avec le Contrat d'Engagements quartiers 2030 signé en avril 2024. Il s'agit de :

- Renforcer le lien social et les solidarités actives dans un quartier en pleine évolution
- Promouvoir l'accès à la culture pour tous
- Soutenir les initiatives locales qui contribuent au développement social et économique de notre territoire
- Dynamiser les cultures urbaines en bénéficiant de l'héritage de l'éminent chorégraphe Ousmane Sy et en offrant un cadre propice à la créativité et à l'épanouissement des jeunes talents.

Le projet 2025-2029 porte de nouveaux axes :

- Poursuivre et développer les missions d'accueil, d'orientation et d'accès aux droits
- Accompagner l'autonomie, accroître le pouvoir d'agir et participer au bien-être des habitants
- Promouvoir la culture comme vecteur de lien social
- Soutenir et accompagner les familles
- Développer l'offre d'activités à destination des jeunes

Le Conseil Municipal est invité à approuver le Projet social 2025-2029 du Centre Culturel Ousmane Sy, soumis à la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 06 Décembre 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 40 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, M. REYNIER, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme HUARD, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. CHARRIEAU, M. DECROP, Mme SIMON, M. SOUCHAUD, M. DOYEN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme BERTHIER	à M. AIT-OUARAZ	Mme ENAME	à M. COLIN
Mme EL MEZOUED	à Mme VERET	Mme LEMMET	à M. VOULDOUKIS
Mme LEON	à M. REYNIER	M. BENSABAT	à M. SENANT
M. PARISIS	à M. DOYEN	Mme REMY-LARGEAU	à M. MAUGER
Mme SALL	à M. HOBEIKA		

Mme RAFIK est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE



OBJET : ADOPTION DU PROJET SOCIAL 2025-2029 DU CENTRE CULTUREL OUSMANE SY SOUMIS A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les circulaires de la CNAF n°2012-13 et 2016-005 relatives à l'animation de la vie sociale et à l'agrément des structures d'animation de la vie sociale,

CONSIDERANT le bilan du projet social du centre culturel Ousmane Sy pour la période 2020-2024 ;

CONSIDERANT le diagnostic territorial élaboré ;

CONSIDERANT la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales au fonctionnement de cet équipement, contribution subordonnée au renouvellement de son agrément ;

CONSIDERANT qu'il convient donc de procéder à une telle demande ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} – Valide le projet social pour la période 2025-2029 du centre culturel Ousmane Sy, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 – Sollicite pour la période 2025-2029 le renouvellement de l'agrément pour le centre culturel Ousmane Sy, de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Maire

